

# BULLETIN D'ADHESION 2024

**Société :** .....  
**Enseignes :** .....  
**Représenté par :** .....  
**SIRET :** .....  
**Adresse :** .....  
**Activité :** .....  
 Indépendant  Franchisé  Succursaliste  Autre : .....  
**Téléphone :** ..... **Télécopie :** .....  
**Site web :** .....  
**E. Mail :** .....  
**Facebook :** .....

Je soussigné ..... adhère à l'association les **Vitrines de Colmar** (FCAS), et accepte toutes les conditions particulières précisées au recto du présent contrat.

**Déclare avoir à cette date ..... salarié(e)s et ..... apprenti(e)s.\***

## BAREME DES COTISATIONS 2023

N°	Tranche de salariés (hors apprentis)	Cotisation annuelle HT	Cotisation annuelle TTC
1	1 à 5 salariés	260 €	<b>312.00 €</b>
2	6 à 19 salariés	450 €	<b>540.00 €</b>
3	20 salariés et plus	690 €	<b>828.00 €</b>

**Catégorie N° ..... Cotisation annuelle de ..... €TTC.**

Merci de joindre votre règlement par chèque.

Je souhaite :

- Accepter les Chèques Cadeaux Colmar, selon les conditions du contrat (merci de joindre un RIB)  
 Accepter le Pass des Vitrines de Colmar, et m'engage à faire une offre : .....  
 .....  
 .....

### Le parrainage, pensez-y !

Vous connaissez un commerçant qui envisage une adhésion aux **Vitrines de Colmar** ? Devenez son parrain !  
 Si le commerçant adhère à l'association, nous aurons le plaisir de vous **offrir 50€ en Chèques Cadeaux Colmar**.  
 Pour parrainer un commerce, il vous suffit de nous contacter au 03.89.20.21.33.

Date :  
Signature :

Cachet\* :

### Les Vitrines de Colmar

Fédération des Commerçants, Artisans et Services de Colmar  
68, avenue de la république - 68000 COLMAR

[www.vitrines-colmar.com](http://www.vitrines-colmar.com) / [facebook.com/Les-Vitrines-de-Colmar](https://facebook.com/Les-Vitrines-de-Colmar)

Email : [contact@vitrines-colmar.com](mailto:contact@vitrines-colmar.com) / Tél. +333 89 20 21 33 / Fax : +333 89 20 21 32 / Animatrice : +336 62 70 87 30  
Association inscrite au Tribunal d'Instance de Colmar / N°TVA: FR 744 335 751 15

## CONDITIONS PARTICULIERES D'ADHESION

### Fédération des Commerçants, Artisans et Services de Colmar (FCAS) - Les Vitrites de Colmar

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Le présent contrat est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile en cours au moment de sa signature. Il est renouvelé annuellement par tacite reconduction. L'adhérent peut néanmoins dénoncer ce contrat à la fin de chaque année civile sous réserve d'une demande écrite auprès de la FCAS - Les Vitrites de Colmar au plus tard un mois avant la fin du présent contrat, par recommandé avec accusé réception.

#### ARTICLE n°2 :

La FCAS - Les Vitrites de Colmar se réservent le droit de mettre fin au présent contrat conformément aux nouveaux statuts de l'association applicables au 01.02.2017.

#### ARTICLE n°3 :

Le contrat prend fin de plein droit en cas de cessation d'activité de l'adhérent ou transfert d'activité hors de la zone géographique de Colmar.

#### ARTICLE n°4 :

L'adhésion à la FCAS - Les Vitrites de Colmar implique une participation financière dont le montant est précisé dans le barème des cotisations (au verso). La cotisation est en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise (hors apprentis). Le règlement devra obligatoirement être accompagné du présent contrat.

#### ARTICLE n°5 :

Le barème des cotisations peut être revalorisé à la fin de chaque année civile pour l'année suivante. Les adhérents seront prévenus de toute modification de barème par courrier postale ou courrier électronique au moins un mois avant l'appel de cotisation.

#### ARTICLE n°6 :

L'adhésion à la FCAS - Les Vitrites de Colmar aux conditions précédemment définies, implique le droit de participer à toutes les opérations, l'entreprise adhérente est libre d'y participer ou non.

#### ARTICLE n°7 :

En cas de besoin, la FCAS - Les Vitrites de Colmar pourront modifier le présent règlement à tout moment. Cette modification donnera lieu à une nouvelle édition des conditions particulières d'adhésion.

#### ARTICLE n°8 :

Les nouveaux statuts de la FCAS - les Vitrites de COLMAR sont applicables pour toutes les adhésions 2017. Ces statuts sont les conditions générales définissant toute adhésion.

Paraphes :

Signature :

### Les Vitrites de Colmar

Fédération des Commerçants, Artisans et Services de Colmar  
68, avenue de la république - 68000 COLMAR

[www.vitrites-colmar.com](http://www.vitrites-colmar.com) / [facebook.com/Les-Vitrites-de-Colmar](https://facebook.com/Les-Vitrites-de-Colmar)

Email : [contact@vitrites-colmar.com](mailto:contact@vitrites-colmar.com) / Tél. +333 89 20 21 33 / Fax : +333 89 20 21 32 / Animatrice : +336 62 70 87 30  
Association inscrite au Tribunal d'Instance de Colmar / N°TVA: FR 744 335 751 15